

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2023

Présents : MMES ROULET – LECERCLE – PERRET
MM. ROCHAIX – BOUVIER – EXPOSITO – PIN – OGEZ – ROUSSEAU – MACIASZCZYK –
CAMPI – BOUGAULT

Absents excusés : MMES ESCOFFIER – ENGELMANN – DUVAL – JACQUIER – BONET – ROCHAIX
MM. CARTEREAU

Pouvoirs : Mme ESCOFFIER donne pouvoir à M. BOUVIER
Mme ENGELMANN donne pouvoir à M. EXPOSITO
Mme DUVAL donne pouvoir à M. BOUGAULT
Mme JACQUIER donne pouvoir à Mme ROULET
M. CARTEREAU donne pouvoir à Mme LECERCLE
Mme ROCHAIX donne pouvoir à M. ROCHAIX

Secrétaire de séance : Pierre OGEZ

DCM 2023_09_34 RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de recruter un agent vacataire de manière discontinue dans le temps,

Monsieur le Maire propose de recruter un agent vacataire pour assurer ponctuellement le remplacement d'agents de cantine-garderie qui seraient absents en cours d'année scolaire 2023/2024.

La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le recrutement d'un agent vacataire pour effectuer les missions de surveillance et de service en cantine et garderie, et d'entretien, pour l'année scolaire 2023/2024.
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 11.52 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les arrêtés individuels correspondants.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 64 article 6413.

Délibération adoptée à l'unanimité

Copie conforme
Le Maire
Daniel ROCHAIX

